

LA SOCIÉTÉ des SCIENCES et des ARTS du LOT

séante à Montauban (1795-1809)

(contributions de J. Carral, M. Marcos, N. Sabatié, C. Stierlé)

(version 1 – 22/02/2018)

Le décret du 8 août 1793 de la Convention nationale a supprimé les sociétés littéraires et les académies. Cette réforme, voulue dès 1790, a tardé à être traduite formellement au plan législatif. Dès le début de la Révolution, la cause semblait entendue pour l'Académie française, car la plupart des écrivains acquis aux idées des Lumières considérait qu'elle était un obstacle à la liberté d'expression et de création des auteurs. En même temps, elle était pour eux le symbole même de la tutelle de l'État sur les productions littéraires et des privilèges de classe de la noblesse. La décision a cependant été retardée car les positions étaient divergentes sur le sort à réserver à l'Académie des Sciences. Certains conventionnels considéraient, en effet, qu'en jouant un rôle de coordination, d'échange et de contrôle des travaux de recherche des savants, elle était utile et devait être maintenue. Quand le débat qui concernait le devenir des grandes académies nationales fut tranché, il scella le destin des académies de province qui, dans les faits, avaient toutes cessé de siéger depuis 1790.

Le président du tribunal révolutionnaire qui a condamné Lavoisier avait déclaré de façon abrupte que « *La République n'a pas besoin de savant* », mais ce n'était pas l'avis majoritaire des conventionnels qui décidèrent de créer sur de nouvelles bases un « parlement des savants » ayant pour mission de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences. La constitution du 5 fructidor de l'an III (22 août 1795), dans son article 298, crée un institut national¹ qui est chargé des fonctions antérieurement dévolues aux académies de

l'Ancien Régime. L'article 300 dispose que les « *citoyens ont le droit de former des sociétés libres pour concourir aux progrès des sciences, des lettres et des arts* ». Par un décret du 25 octobre 1795, elle crée l'Institut de France et en définit l'organisation.

C'est dans ce cadre que, cette même année, une nouvelle société savante se crée à Montauban sous la dénomination de *Société des sciences et des arts du département du Lot séante à Montauban*². L'astronome montalbanais, Chrysostome Duc-Lachapelle³, en est le principal promoteur. Pendant la Révolution, connu au loin et apprécié, son observatoire était le centre de réunion de tous les hommes distingués que possédait la Ville, qui formèrent le noyau de cette nouvelle Société.

Le règlement de la Société est adopté le 23 brumaire an V. Elle est composée de trente membres répartis en deux classes⁴ : sciences (12 membres) et belles-lettres (18 membres). Trois membres seulement de l'ancienne académie en font partie : Amans Lade, Jacques Antoine de Molières et Isaac Satur. Aux quinze membres résidants montalbanais s'ajoutaient quinze associés correspondants, parmi lesquels des personnages illustres tels l'astronome Lalande, le ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau, le comte de Lacepède, le poète Millevoye, ou encore le général Bonaparte, Premier Consul, nommé pour la section des sciences et des arts, lors de la séance générale du 1^{er} floréal an IX (21 avril 1801). Il est accordé, pour les réunions, une salle à l'Hôtel de Ville, un terrain pour la création d'un jardin botanique et une subvention. Ce jardin peut être considéré comme l'embryon et le symbole de l'action scientifique menée par la Société montalbanaise auprès du monde agricole.

En 1802 (règlement du 3 floréal an X), est instituée une troisième classe, celle de l'agriculture et commerce. Chacune des classes (sciences et arts mécaniques, lettres et beaux-arts, agriculture et commerce) doit en principe être composée de 15 membres résidants et de 15 membres associés correspondants. Entre 1802 et 1804, une douzaine de nouveaux membres sont recrutés dans la classe " agriculture et commerce " ⁵.

La Société se réunit chaque mois et tient à l'hôtel de ville, une séance publique annuelle qui n'est pas convoquée à date fixe mais dont l'organisation varie peu d'une année à l'autre. Quand le préfet du Lot, M. Bailly est présent, il prononce le discours d'ouverture (en 1803 et 1806). Sinon, cette mission incombe au directeur en fonction (il n'y a pas de président à cette époque). Ensuite, les secrétaires de chacune des trois sections présentent leur rapport annuel d'activité, puis l'on procède à la remise du ou des prix annuels aux lauréats des concours qu'elle organise. Les sujets sont proposés tout à tour par les trois sections. Si, pour une année, il n'y a pas de lauréat pour un sujet donné, celui-ci est à nouveau proposé l'année suivante ⁶. La deuxième partie de la séance est consacrée à diverses communications par les sociétaires ou des associés-correspondants (au moins cinq ou six communications, parfois plus) sur des sujets très variés.

Ce sont pratiquement toujours les mêmes sociétaires qui prennent la parole en séance : Duc-Lachapelle, Poncet-Delpech père et fils, Bénédic-Prévost, l'abbé Aillaud, Robert de Fonfrède et France-Lagravière ⁷. Certains étaient des poètes comme l'abbé Aillaud ⁸, d'autres étaient des scientifiques comme Bénédic-Prévost et Duc-Lachapelle.

Ce dernier donne, devant les membres de la Société, de nombreuses communications sur des sujets relatifs à l'astronomie et à la physique ⁹. Il manifeste aussi son intérêt pour les lettres. Il a la volonté de mettre à la portée

du plus grand nombre le moyen de s'instruire, en installant une bibliothèque municipale, la dotant d'ouvrages et obtenant des subventions. Il est aussi un administrateur très actif de la Société : il en est le vice-directeur à plusieurs reprises et en devient le directeur à la séance du 1^{er} pluviôse de l'an XIII. Il le restera en 1806 et 1807, ayant déjà occupé cette fonction dans les années 1800.

Isaac-Bénédict-Prévost, lui, attirera l'attention de ses confrères avec ses travaux sur la carie du blé¹⁰. Genevois d'origine, de confession calviniste, il est venu à Montauban en 1777 pour y être précepteur. Il avait à peine vingt-deux ans. Fidèle " lieutenant " de Duc-Lachapelle, il est secrétaire de la section des sciences et plusieurs fois directeur trimestriel de la Société. Il est de santé fragile et cesse toute activité entre 1803 et 1804, ce qui ne l'empêche pas de se livrer à des recherches expérimentales, en particulier sur la question de la carie du blé. Il reprend un sujet qui avait déjà été proposé pour le concours d'agriculture en 1784, par l'ancienne Académie et que proposera, dès 1797 Jean-Pierre Robert Fonfrède, pasteur, également membre de la Société.

Durant les premières années de ses travaux, il a l'intuition que la carie du blé est une plante microscopique qui commence à se développer à l'air libre, puis pénètre dans le blé. Il complète ses recherches pour tenter de trouver un remède à la carie. Il présente un mémoire sur ce sujet qui, après avoir été reçu favorablement à Genève, est présenté le 23 janvier 1807 à la Société de Montauban. Sa communication reçoit un vif succès et l'assemblée décide de l'envoyer immédiatement à l'Institut de France qui était chargé d'évaluer l'intérêt des avancées de la Science.

Duc-Lachapelle qui était membre correspondant de l'Institut en envoie un exemplaire à son collègue et ami, l'astronome Lalande, afin de soutenir les travaux de Bénédict-Prévost. Le procès-verbal des séances de l'Académie des

sciences du 9 mars 1807 fait état de la réception du manuscrit, précisant qu'il est « *accompagné de plusieurs échantillons de carie* ».

Tessier et Louis-Augustin-Guillaume Bosc, rattachés à la section d'économie rurale de la classe des sciences, sont nommés commissaires. Tessier est un agronome réputé qui a occupé des postes importants sous l'Ancien Régime (il a été directeur du domaine royal de Rambouillet où il a mené une série d'expériences sur le blé)

Malheureusement, Lalande décède soudainement le 4 avril 1807 sans qu'il ait été de nouveau fait mention des observations du Genevois à l'Institut. La Société des sciences du Lot séante à Montauban perd ainsi son soutien à Paris. Les Montalbanais qui comptaient sur le crédit de ce membre influent de l'Institut pour faciliter la lecture du mémoire et pousser la candidature de Bénédict Prévost pour une nomination comme correspondant de l'Institut, sont inquiets pour lui. Le 17 août de la même année, un nouveau mémoire exposant les conclusions de Prévost quant aux traitements à opérer sur le blé pour préserver les récoltes du parasite est lu à la Société de Montauban. L'assemblée vote une nouvelle fois son envoi à l'Institut et décide en outre de financer l'impression des travaux de Bénédict « *afin que l'agriculture pût profiter le plus tôt possible de ces heureuses découvertes* ».

Une semaine plus tard, les commissaires Tessier et Bosc font part de leurs conclusions sur le premier mémoire de Prévost devant l'assemblée des académiciens. Le *Mémoire sur la cause immédiate de la carie*¹¹ est vivement critiqué pour l'absence de référence aux savants qui l'ont précédé dans l'étude de cette maladie. Leur rapport est accablant pour Prévost, qui vit très mal le peu de considération que l'on a pour son travail. Il écrit à son ami Duc-la-Chapelle le 30 septembre 1807 pour l'informer des conclusions des commissaires : «

Nous avons enfin le rapport sur la première partie du Mémoire. La Commission était composée de M. Tessier, rapporteur, et de M. Bosc. Ce M. Tessier est l'auteur, à ce qu'il paraît, d'un long article sur la carie, qui est dans le tome II du Dictionnaire d'agriculture de l'encyclopédie méthodique, que je ne connaissais pas, et que, par conséquent, je n'ai pas cité. »

Bénédict-Prévost ne deviendra jamais correspondant de l'Institut, ayant compris sans doute que du point de vue des membres de cette institution il n'était pas imaginable qu'un naturaliste amateur puisse découvrir le cycle parasitaire de la carie du fond de sa province. Malgré cet échec douloureux, il demeura pour la Société de Montauban un savant éminemment reconnu.

À partir de 1803, la Société organise également des concours destinés aux jeunes Montalbanais dans les diverses disciplines académiques (mathématiques, lettres, géographie, dessin, etc.). Les prix sont dotés par la ville de Montauban qui y consacre d'abord 300, puis 500 francs à partir de 1807. En 1805, il est procédé à la remise des prix aux collégiens à l'issue de la séance publique annuelle. Les années suivantes, ce sera au cours d'une séance spéciale. Ces séances annuelles sont l'occasion d'expositions de peinture, de concerts ou encore, comme en 1805, d'une expérience de chimie sur l'hydrogène.

Mais son activité ne se limite pas à l'organisation de concours. Sur plusieurs projets et affaires du moment, elle joue le rôle actif de conseil auprès des autorités. En l'an X (1802), elle rend un avis scientifique au préfet sur la manière de combattre une épizootie qui décime le cheptel du département. Elle contribue également à la création de la bibliothèque communale de la ville de Montauban et donne également un avis sur le projet de canal latéral à la Garonne.

Le projet de création d'une bibliothèque publique est né avant la Révolution. Le 7 décembre 1779, peu avant sa mort, le chanoine Bertrand de La Tour, curé de Saint-Jacques, doyen du chapitre cathédral et secrétaire perpétuel de l'Académie de Montauban depuis 1777, a légué sa bibliothèque (10 000 livres) et sa maison de la rue des Soubirous aux Frères des Écoles chrétiennes.

Quelques années plus tard, sa bibliothèque est ouverte au public (le 26 mars 1787), par décision du supérieur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. Aux livres du chanoine, ont été ajoutés peu après ceux ayant appartenu à des bibliophiles tels Charles Le Goux de La Berchère (archevêque de Narbonne) et Monseigneur de Bauveau (archevêque de Toulouse)¹². Elle fonctionne jusqu'au 21 décembre 1791, date à laquelle les Frères sont expulsés de leur maison, en même temps qu'étaient supprimés les couvents de la ville. Dans cette courte période, elle s'accroît grâce à des crédits municipaux annuels, à des dons privés et des dons d'État. Le 5 octobre 1792, la municipalité décide le transfert de la bibliothèque dans la chapelle de la Congrégation, rue des Soubirous (dépendance de la cathédrale).

En 1797, intervient la toute nouvelle Société¹³, qui propose à la ville que soit transférée cette bibliothèque dans la chapelle de la Maison commune, c'est-à-dire dans l'ancien palais épiscopal devenu Hôtel-de-Ville (aujourd'hui Musée Ingres). Elle fait valoir que « *Cette bibliothèque se consume sans fruit et sans utilité, servant de pâture aux insectes qui la rongent* ». Ce transfert sera réalisé mais la bibliothèque ne sera pas ouverte au public. Le 20 janvier 1802, un procès-verbal dressé par la police fait le constat qu'une partie des ouvrages a été volée. Il faudra attendre une année supplémentaire pour l'on s'occupe de cet entassement d'ouvrages toujours inutiles. Dans une séance de la Société du 1^{er} pluviôse de l'an XI (21 janvier 1803), Duc-Lachapelle déclare qu'« *ayant été chargé par le préfet du département de faire réunir dans l'édifice de la*

bibliothèque de la Ville tous les livres qui se trouvent déposés à l'ancienne cathédrale, il demande qu'une délibération soit prise à cet égard ». Duc-Lachapelle et la Société s'emploient à concrétiser enfin le projet de bibliothèque publique voulue par la ville et le préfet.

Le legs du chanoine de La Tour est finalement transféré en 1805. Le Conseil municipal décide la création d'un poste de bibliothécaire et d'un autre de garçon de salle. La bibliothèque est enfin accessible au public les mardis, jeudis et samedis, sauf en vendémiaire (septembre-octobre) et brumaire (octobre-novembre). Elle est réorganisée par l'abbé Marie-Joseph de Gouttes, lui aussi ancien membre de l'Académie de Montauban qui en est le premier bibliothécaire. Il procède au reclassement des collections et à l'incorporation de livres provenant des confiscations et des envois des dépôts parisiens. La bibliothèque municipale ne sera inaugurée officiellement que le 18 juin 1812, sous la magistrature de Duc-Lachapelle (maire de 1811 à 1813). Entre temps était né le département de Tarn-et-Garonne et la Société des sciences et arts du Lot séante à Montauban était devenue la Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne.

La Société s'engage aussi aux côtés de la ville de Montauban dans le projet de canal latéral à la Garonne, particulièrement dans l'épisode de la lutte qui l'oppose à Moissac pour tenter d'infléchir le tracé de ce canal. Dans cette affaire, elle apporte à la ville toute son expertise technique et scientifique afin de faire prévaloir la solution favorable aux intérêts de Montauban.

Le 19 fructidor de l'an X (6 septembre 1802), après-midi, le Conseil municipal de Montauban se réunit dans la grande salle de l'hôtel de ville. Sont présents les citoyens Saint-Geniès, maire, président, Duc-Lachapelle, membre de l'Institut national, France-Lagravière, propriétaire, Bergis, ingénieur, Périès-

Labarthe, propriétaire, Dubois cadet, négociant, Julia oncle, propriétaire, Couderc aîné, entrepreneur, Capmas, homme de loi, Lagarrigue, commissaire de police, Mialaret, juge, Locrate, homme de loi, Chaulet, négociant, Malleville, propriétaire, Robert, propriétaire, Constans fils, propriétaire, Derey, notaire, Vialettes-Mortarieu fils, négociant et Crosilhes, juge suppléant.

Le Conseil est informé que le gouvernement projette l'ouverture du canal de Toulouse à Moissac. Le rapporteur précise que le « *canal serait bien plus utile au commerce en général, si, au lieu de le diriger vers Moissac on le dirigeait vers Montauban. Il ajoute que Montauban mérite la préférence, par sa population beaucoup plus importante, par l'étendue de son commerce, [...] Il conclut de tous ces motifs que, si la ville de Montauban se donnait les soins nécessaires pour faire parvenir ses réclamations au gouvernement, qui ne demande qu'à être éclairé sur tout ce qui intéresse la prospérité publique, il n'y a pas de doute qu'elles fussent bien accueillies. En conséquence il demande qu'il soit nommé des commissaires, pour examiner sa proposition et faire un rapport au conseil en cette matière.* »

« *Cette proposition, ayant été mise aux voix, a été adoptée ; et les citoyens Duc-Lachapelle, Robert, Constant-Tournier, Bergis et Cinfraix, ont été élus membres de cette commission.* »

Le 25 fructidor de l'an X (12 septembre 1802), c'est-à-dire seulement 6 jours après la réunion du conseil municipal, la société des sciences et des arts du département du Lot, séante à Montauban, se réunit à son tour et délibère.

L'extrait des registres de la section des sciences rapporte : « *Le président annonce qu'il est instruit que l'inspecteur général du canal du midi a été chargé de faire un rapport sur les moyens d'exécution d'un canal qui prolongeât celui du Midi jusques à Moissac. Il rappelle que plusieurs membres de la société ont*

déjà présenté des plans et des mémoires relatifs à un autre projet, qui consisterait à faire aboutir ce canal à Montauban ; et il pense que dans la circonstance présente la Société doit renouveler ses efforts pour faire sentir la préférence que l'on doit pour l'intérêt général, accorder à ce dernier projet, et démontre les difficultés presque insurmontables qu'on rencontrerait si l'on voulait suivre toute autre direction.

La proposition est mûrement discutée, et la section, après avoir entendu plusieurs de ses membres, et particulièrement les citoyens Couderc et Bergis, ingénieurs du département, et le citoyen Cinfraix de la section d'agriculture et de commerce. »

Le rapport précise ensuite les deux options de tracé en concurrence. Pour le premier tracé Toulouse-Moissac, il rappelle que la plaine entre Moissac et Castelsarrasin est régulièrement couverte par des crues considérables, jusqu'à cinq mètres d'eau, qui ensablent le canal et rendent presque impossible son débouché dans le Tarn au niveau de Moissac. Par ailleurs, le choix d'un débouché du canal, plus en amont dans le Tarn, au niveau de Labastide, serait également soumis aux fortes inondations de cette rivière. De plus, il se trouverait très éloigné des entrepôts importants existants à Moissac. Pour le second tracé Toulouse-Montauban, les inconvénients précédents seraient évités. La longueur du canal serait plus courte d'environ 10 km et six écluses pourraient être évitées. La dépense serait moindre et le trajet plus rapide pour les barques.

Le compte rendu de la réunion poursuit en invitant « *le maire de la ville de Montauban, et le conseil municipal de ladite ville, à solliciter le gouvernement de faire procéder au nivellement depuis Toulouse à Montauban, et de se faire rendre compte des avantages que présenterait le canal tel qu'on le propose* ». Ont signé le compte rendu, Benedict-Prévost, ex-président, et Delmas-Lamothe, secrétaire.

Le 28 fructidor de l'an X (15 septembre 1802), c'est-à-dire trois jours seulement après la réunion de la Société, le Conseil municipal de Montauban se réunit et adopte son mémoire. Dans sa délibération, le conseil demande qu'en « *applaudissant au zèle patriotique de cette Société, le citoyen maire voudra bien la remercier, au nom du Conseil, des lumières qu'elle lui fournit sur cet objet important ; que cette délibération sera insérée au procès-verbal, avec mention honorable, et renvoyée à la commission qui a été nommée relativement au projet de canal de Toulouse à Moissac.* » ; le 25 brumaire de l'an XI (16 novembre 1802), le sous-préfet du département du Lot à Montauban émet un avis favorable au choix du Conseil municipal de Montauban ; le 13 frimaire de l'an XI (4 décembre 1802), l'ingénieur des Ponts et Chaussées Couderc, qui est aussi membre de la Société des sciences et des arts du département du Lot, établit un rapport favorable à Montauban¹⁴.

Prenant acte de la création du département du Tarn-et-Garonne, le 21 novembre 1808, les membres de la Société décident de sa dissolution, le 7 mars 1809, sans avoir tenu sa séance publique en 1808. Une certaine continuité est cependant assurée puisque la moitié de ses membres fera partie de la nouvelle Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne qui est créée dès le mois de mai.

NOTES

¹ Article 298. - Il y a, pour toute la République, un institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences.

² La liste des membres fondateurs de cette société se trouve dans *L'Annuaire du Tarn-et-Garonne* de l'année 1848, dans une note de bas de page d'une notice biographique consacrée à Duc-Lachapelle se trouvant à la fin du volume, pages 58 et 59 ; celle de l'an XII (1804) se trouve dans la communication du président Alexandre de Broca, *Histoire de l'Académie de Montauban*, publiée dans le *Recueil de l'Académie* de 1867. Voir la liste des membres fondateurs en annexe 1

³ Voir le site de l'Académie, dans la rubrique « dossiers et documents » l'article de Norbert Sabatié consacré à Duc-Lachapelle

⁴ Les mots « classes » et « sections » ont pratiquement la même signification. C'est un sous-groupe spécialisé dans un ensemble de disciplines plus ou moins vaste

⁵ Voir la liste en annexe 2

⁶ Les sujets sont très variés : « L'influence des mœurs sur les talents » ; « Les phénomènes électriques ramenés aux lois générales des fluides » ; « Quel est pour les femmes, le genre d'éducation le plus propre à rendre les hommes heureux en société ? » ; « Éloge de M. Jean de La Valette-Parisot, grand maître de l'ordre de Malte », etc.

⁷ L'Académie de Montauban possède dans ses archives les comptes rendus imprimés de ces séances publiques ainsi que les avis de concours pour une période allant de 1800 à 1818. Voir la liste des membres recrutés entre 1804 et 1808 en annexe 2.

⁸ Né à Montpellier en 1759, après avoir suivi des études au séminaire de Montauban pour y devenir prêtre, est distingué par Mgr de Breteuil qui le nomme chanoine à la cathédrale. En 1799, il crée « L'Athénée de la jeunesse », établissement destiné à rassembler les vocations poétiques. Plus tard, il deviendra professeur de rhétorique au Collège de Montauban (1808), pour être enfin appelé à la place de bibliothécaire de la ville (1821)

⁹ Ces éléments proviennent du fonds de l'Académie de Montauban, déposé aux Archives départementales, dans lequel se trouvent de nombreuses communications très spécifiques de Duc-Lachapelle, en regard des astres :

« Séance du 1^{er} Prairial an IX

Présents : Duc-La Chapelle faisant fonction de directeur

Lectures approuvées : [...] Duc-la-Chapelle : Mémoire sur l'obliquité de l'écliptique et sur sa diminution « où la Science n'ôte rien aux agréments du Style et où Newton est loué pour quelqu'un qui sent son génie, et paraît en éprouver l'influence » (lecture donnée lors de la 2^{ème} Séance générale et publique du 30 préréal [sic] de l'an IX) »

« Séance du 1^{er} Messidor de l'an IX

« Astronomie : mémoire de Duc-la-Chapelle sur l'occultation de l'épy de la Vierge par la lune. Observée à Montauban le 4 Prairial de l'an 9. Cette observation est d'autant plus précieuse qu'il doit y avoir à cet égard des observations correspondantes dans les différentes parties du monde, et peut-être sur des terres inconnues jusques à présent par les astronomes de l'expédition de découverte commandée par le capitaine Baudin. »

« Séance Publique du 30 Prairial de l'An X : Le citoyen Duc La Chapelle lit un mémoire sur l'éclipse totale de Lune observée à Montauban le 22^e 8^{bre} 1790 »

« Astronomie : le citoyen Duc La Chapelle a lu deux mémoires, l'un sur une éclipse de Lune, l'autre sur une éclipse de Soleil, il remarque que les éclipses de Lune sont peu propres à donner des résultats exacts applicables à la détermination des longitudes et à contribuer à l'avancement des Sciences.

Physique : le citoyen Duc a présenté le tableau des observations météorologiques faites à son observatoire en l'an XI. Il le compare aux événements instables en ce genre qui ont eu lieu aux époques correspondantes dans différents pays d'Europe. »

¹⁰ Voir : Manuela Canabal, « De la découverte scientifique à l'occultation du savoir : Isaac-Bénédict Prévost et la carie du blé (1798-1807) », *Revue d'histoire des sciences* 2010/2 (Tome 63), p. 501-527

¹¹ Isaac Bénédict Prévost, *Mémoire sur la cause immédiate de la carie ou charbon des blés, et de plusieurs autres maladies des plantes, et sur les préservatifs de la carie* (Paris : Bernard, 1807)

¹² Elle contenait, dès l'origine, des manuscrits tels que *Histoire de Montauban*, par Perrin de Grandpré ; *Journal du siège de 1621*, par Martin ; *Histoire du Quercy*, par Dominici ; *Poésies* (en langue d'oc) de Jean de Valès ; plus tard s'ajoutera le *Journal des observations astronomiques*, de Duc-Lachapelle, etc. Il y avait aussi un incunable représenté par un magnifique exemplaire : *La Chronique de Nuremberg* (1493), dans sa reliure aux armes de Plantavit de La Pauze, évêque de Lodève. Et encore de beaux livres des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles (environ 250 volumes), des bibles, des œuvres d'écrivains, quelques rares livres de musique ancienne, etc., etc

¹³ Voir le registre des délibérations municipales pour la période d'août 1796 à juin 1797, folio 175

¹⁴ Les délibérations sont parfaitement synchronisées. L'avis technique de la Société est adopté et relayé par le Conseil municipal. Duc Lachapelle, Bergis et Cinfraix sont sociétaires et nommés à la commission par le Conseil municipal. (Couderc, ingénieur, sociétaire, est-il parent avec le Couderc du Conseil municipal ?) Couderc, ingénieur, sociétaire, établit un important rapport de synthèse pour le préfet du Lot.

ANNEXES

1° Liste des membres fondateurs (1795):

BERGIS (*)	Alexis	Ingénieur, Architecte
BERMOND	?	?
CONSTANS-TOURNIÉ (*)	Marie	Avocat, Magistrat
COUDERC	Hippolyte ?	Ingénieur
DUC-LACHAPELLE (*)	Chrysostome	Astronome
POUX (de)	Antoine	Médecin
POUX (de)	François, Thierry	Médecin, maire de Montauban
PREVOST (**)	Isaac-Bénédict	Médecin
ROBERT	?	?
SARRAT	?	?
ISARN DE CAPDEVILLE	? Père	Botaniste
ISARN DE CAPDEVILLE	? Fils	Conseiller de préfecture
AILLAUD (*)	Pierre	Abbé
COMBES-BRASSARD (*)	Jean	Militaire
COMBES-DOUNOUS (*)	Jean-Jacques	Magistrat, homme politique
DELBREIL	Joseph	Avocat
MOLIERES (de) (*)	Jacques Antoine	Officier de Marine
FONTANEL	Jean-Pierre	Imprimeur
FRANCE-LAGRAVIÈRE	Firmin	Propriétaire
GALIBERT	Cadet ou le jeune	?
LADE (*)	Amans	Magistrat
MIALARET	Yves	Juge
MARTINE	?	?
INGRES (*)	Jean-Marie	Architecte ornemaniste
PONCET-DELPECH (*)	Jean-Baptiste	Magistrat, député
PONCET-DELPECH (*)	Saint-Cyr	Écrivain
RIBAUTE CHARRON (*)	Jean	Écrivain, peintre amateur
SATUR (de) (*)	Isaac	Magistrat, homme politique
DOUMERC	Alexandre	
VERNINAC de SAINT-MAUR	Raymond	Sous-préfet

2° Liste des membres recrutés entre 1801 et 1804 :

1801	COMBES-DOUNOUS 3è	?	?
1801	CINFRAIX cadet	?	?
1801	MALEVILLE de CONDAT (*)	Pierre	Homme politique
1801	RIVALS de LACOMBE	?	Magistrat
1802	DESCAZALS	?	?
1803	LACOSTE-RIGAIL (*)	Bernard	Négociant en drap
1803	DELMAS LAMOTHE	?	?
1803	CHATEAU	?	?
1804	DÉBIA-DELMAS	?	?
1804	DUPUICH	?	Professeur de mathématiques au Collège de Montauban
1804	GALIBERT le jeune	?	?
1804	MARIETTE AURIOL	David-Joseph	Négociant
1804	SAINT GENIÈS	Jean	Maire de Montauban de 1800 à 1806
1804	VICOSE-LACOURT	?	Propriétaire
1804	SÉGUY	?	Procureur impérial
1804	PERIÈS LABARTHE	Marc-Antoine	Maire de Montauban en 1791
1804	DEPEYRE	?	?
1804	DAUDEBARD DE FÉRUSSAC (**)	Jean-Baptiste-Louis	Militaire, Naturaliste
1804	BONNET	?	?
1804	CHOLET (ou CHAULET) jeune	?	? Négociant
1804	DUMAS neveu	?	?
1804	RIGAIL-GARRISSON	?	?

(*) Voir notice biographique dans le *Dictionnaire des Montalbanais*

(**) Idem dans *800 Auteurs*